

N° INSEE : 89093



Exercice 2017

Date de convocation : 22/09/2017

**COMMUNE DE CHAUMONT SUR YONNE
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 5 octobre 2017**

L'an 2017, le 5 octobre, à 20h30, Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Session ordinaire sous la présidence du Maire, Mme Denise BROSSERON.

Présents : Mesdames et Messieurs BROSSERON Denise, CORDOIN Sylvie, DISDIER-THIEMPONT Chantal, GUYADER Éric, COSSET Philippe, HIROUX Serge, GILBERT Nicolas, ROBIN Fabrice, VEAU Irène, HIROUX Ghyslaine, PARVEX Cristobal, DE YZAGUIRRE Olivier

Excusés : Monsieur PICOT Laurent, ayant donné pouvoir à Mme Irène VEAU
Madame Catherine DEVINAT, ayant donné pouvoir à M. Éric GUYADER

Secrétaire de séance : Madame Chantal DISDIER-THIEMPONT

Approbation du compte rendu de la séance du 10 août 2017 :

Madame le Maire après lecture du compte rendu demande aux Conseillers d'en voter l'approbation ; le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal, qui l'accepte, l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour une délibération.

A – FINANCES

Objet : Budget de l'EAU - Décision modificative

FONCTIONNEMENT

Dépenses	
Article (Chap.) – Opération	Montant
CHAP 66	101 €
66111	101 €
CHAP 67	- 101 €
678	- 101 €
Total	0 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, valide la présente décision modificative.

Objets : Avenant 2017 convention d'adhésion service urbanisme mutualisé avec la Communauté de Communes Yonne Nord

Par délibération en date du 09/04/2015 le Conseil Municipal autorisait le Maire à signer la convention de mise à disposition du service instructeur intercommunal pour l'instruction des demandes d'autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol.

Madame Le Maire donne lecture d'un avenant à la convention concernant les dispositions financières pour 2017. (Coût estimé pour la commune de 3 461.35 TTC).

Madame Le maire propose au Conseil Municipal de signer cet avenant à la convention.

Après examen, le Conseil Municipal,

- Autorise Mme Le Maire à signer l'Avenant.
- Autorise Mme Le Maire à mandater les sommes dues

Objets : Convention d'assistance technique mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage

Par délibération en date du 22/06/2017 le Conseil Municipal autorisait le Maire à signer la convention constitutive d'un groupement de commande pour une aide à la décision dans le cadre d'aménagements de sécurité.

Madame Le Maire donne donc lecture de la convention d'assistance technique mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage entre les communes concernées et l'ATD. (Coût estimé pour la commune de 1108.80€ TTC).

Vu le courrier du 01 septembre 2017 de la COVED s'engageant à rembourser à la commune le montant des honoraires dus à l'ATD.

Madame Le maire propose au Conseil Municipal de signer cette convention.

Après examen, le Conseil Municipal,

- Autorise Mme Le Maire à signer la convention
- Autorise Mme Le Maire à mandater les sommes dues et à demander à la COVED le remboursement des dites sommes

B. RESSOURCES HUMAINES

Objets : Création d'un poste permanent pour le recrutement d'un adjoint technique

Madame Le Maire expose aux membres du conseil municipal que le poste d'adjoint technique principal suite au départ en retraite de l'agent doit être adapté pour le recrutement d'un nouvel agent et nécessite un réexamen des caractéristiques du poste existant, devenu vacant.

En conséquence, il est proposé de créer un nouvel emploi dont les caractéristiques seraient les suivantes :

- Niveau de recrutement : **Adjoint Technique**
- Temps de travail hebdomadaire : maximum 35 h.

- Fonctions : Adjoint Technique

Le Maire indique en outre que le statut autorise le recours à un agent contractuel du fait que la situation relève du 3° de l'article 3-3 de la loi 84-53 à condition de préciser le motif invoqué, la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération.

VU la loi 84-53 du 26.01.1984 modifiée, notamment les articles 3-3, 3°) et 34,

VU la nécessité d'assurer la continuité du service,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

DECIDE de créer un poste d'Adjoint technique relevant du grade d'adjoint technique pour un temps de travail hebdomadaire de 35 heures.

AUTORISE le Maire à recruter, le cas échéant, un agent contractuel selon les caractéristiques précisées ci-dessus avec une rémunération basée sur l'échelle 1 correspond au grade adjoint technique.

CHARGE le Maire d'assurer toutes formalités nécessaires au futur recrutement et d'inscrire au budget primitif les crédits suffisants.

Objets : Modification du temps de travail d'un emploi à temps non complet

Mme le Maire informe le conseil que :

Compte tenu de la nécessité de procéder à un grand nettoyage annuel dans les locaux de la garderie, le foyer communal, la mairie, la bibliothèque et le SIVOS, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi correspondant.

Conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984, de porter la durée du temps de travail de l'emploi d'adjoint technique à temps non complet créé initialement pour une durée de 8 heures par semaine par délibération du 20/02/2009, modifiés après avis du comité technique le 13/09/2011 à 14h30 par semaine, à **15 heures par semaine à compter du 1^{er} novembre 2017**.

La modification du temps de travail n'excède pas 10 % du temps de travail initial, l'avis du comité technique n'étant pas nécessaire.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'adopter la proposition du Maire,
- D'inscrire au budget les crédits correspondants

C- DIVERS

Objets : Coupe dans les bois communaux

Mme le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de l'ONF (Office national des Forêts) à savoir :

- Passer en coupe la parcelle 13,
- Achever la coupe de la parcelle 12,

- Procéder à l'ouverture d'un chemin sur la parcelle 9.

La coupe du bois sera destinée à la vente de bois coupés en stères, exclusivement pour les habitants de Chaumont, sur la base d'un devis estimatif de 400 stères de bois établi par l'ONF.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Autorise l'ONF à procéder à la coupe des parcelles 13 et 12, ainsi que l'ouverture d'un chemin parcelle 9.
- Autorise Madame Le Maire, à signer le devis.

D- INFORMATIONS DU MAIRE

- Présentation du rapport annuel de la Communauté de communes sur les déchets ménagers. La commune de Chaumont représente 3% de la collecte des déchets sur les 23 communes de la communauté de communes. Une baisse de la collecte des ordures résiduelles est constatée.
- Mise en place d'un outil de formation pour le tri des déchets par la communauté de Communes. Les enfants de l'école de Chaumont devraient en profiter.
- Point sur le contrôle de la qualité de l'air intérieur dans les établissements scolaires et les lieux recevant des enfants de moins de 6 ans, obligatoire avant le 1^{er} janvier 2018. Vu les contraintes budgétaires, la commune et la communauté de Communes vont mettre en place une auto-évaluation.
- Lecture du courrier de remerciement de l'association ECAL pour la subvention versée.
- La Communauté de Communes organise la 2^{ème} quinzaine de la lecture fin novembre. A cette occasion, il y aura 2 manifestations à Chaumont :
 - l'inauguration « d'une boîte à livres » réalisée par le Comité des Fêtes et Loisirs de Chaumont, le dimanche 12 novembre à 11 heures sur la place de la Mare
 - et le vendredi 24 novembre, à 20 heures, à la bibliothèque, une veillée « autour d'un auteur », écrivain résidant sur la commune.
- Deux nouveaux services sont désormais proposés à la mairie, le dépôt de pain et l'espace numérique.
Information à retenir : changement des horaires de la mairie, pour être compatibles avec ces nouveaux services. Ouverture du lundi au samedi de 9h à 11h30, et l'après-midi sur rendez-vous de 13h30 à 16h.
- Le maire et Lucille ont assisté à une formation sur les chemins ruraux, organisée par l'association des Maires ruraux au cours de laquelle il a été évoqué l'importance du tableau des recensements des chemins sur la commune.
Un travail de recensement et de classement des chemins de la commune (en particulier ceux intégrés de l'AFR) sera effectué et fera l'objet d'une validation au prochain conseil Municipal.
- PLUI : Le 11 septembre a eu lieu la visite pour le diagnostic du PLUI certaines zones constructibles seront susceptibles d'être revues en raison de la protection de l'environnement. Un compte rendu de la visite sera remis en Mairie.
- Bois communaux : Vente des châtaignes à la société VILLEMORIN, d'où la présence de nouveaux panneaux, interdisant « la cueillette ».
- Départ en retraite de Monsieur FEVRIER Albert à compter du 1^{er} octobre 2017.
- Assemblé Générale de la FNACA le 21/10. Mme le maire ne pouvant y assister, Monsieur GUYARDER

représentera la commune.

- Le document Unique (document recensant les risques professionnels), passe en commission le 17 octobre prochain, et sera finalisé par une validation du Conseil Municipal.
- SIVOS : La Rentrée s'est bien passée. Concernant la classe de neige, le conseil précise son souhait de maintenir une classe de neige en CM2.
- Cimetière : l'abattage du noyer est à prévoir.

Agenda :

- Loto le 15/10 du Comité des Fêtes
- 11 Novembre commémoration
- 12 Novembre Inauguration Boîte à livres
- 24 Novembre Veillée autour d'un auteur
- 26 Novembre Loto gourmand organisé par les anciens élèves

C- TOUR DE TABLE DES CONSEILLERS :

Monsieur GUYADER : Fait un rapide compte-rendu de la première réunion concernant le diagnostic sur les réseaux d'alimentation en eau de la Communauté de Communes. Ont été notamment évoqués les taux d'impayés et l'état des canalisations. Concernant les réseaux d'assainissement, la station d'épuration du SIARC a été citée comme exemplaire. Un projet de cahier des charges est à réaliser pour le transfert des compétences.

Monsieur COSSET : Signale que suite à la prise en charge par les assurances des dégradations chemin de la Grande Noue, les travaux n'ont pas été effectués, malgré le paiement à la Société PAGOT.

Monsieur GILBERT : Signale qu'il y a eu à nouveau des mauvaises odeurs, pendant 2 semaines. La COVED, répond immédiatement aux plaintes qui sont devenues plus rares.

Monsieur PARVEX : Informe que la commune de Saint-Agnan a fait un aménagement pour la maternelle.

Madame CORDOIN : Demande des précisions sur les travaux de peinture réalisés sur les poteaux électriques de la ligne très haute tension qui traverse les champs.

Monsieur HIROUX : Signale à nouveau le stationnement gênant d'une camionnette Petite Rue, qui empêche le ramassage des ordures ménagères.

Madame VEAU : Signale la présence d'un noyer sur une tombe au cimetière, qu'il convient de supprimer.

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil n'ayant rien à ajouter,
Mme le Maire lève la séance à 21 h 50

Le Maire,
Denise BROSSERON